

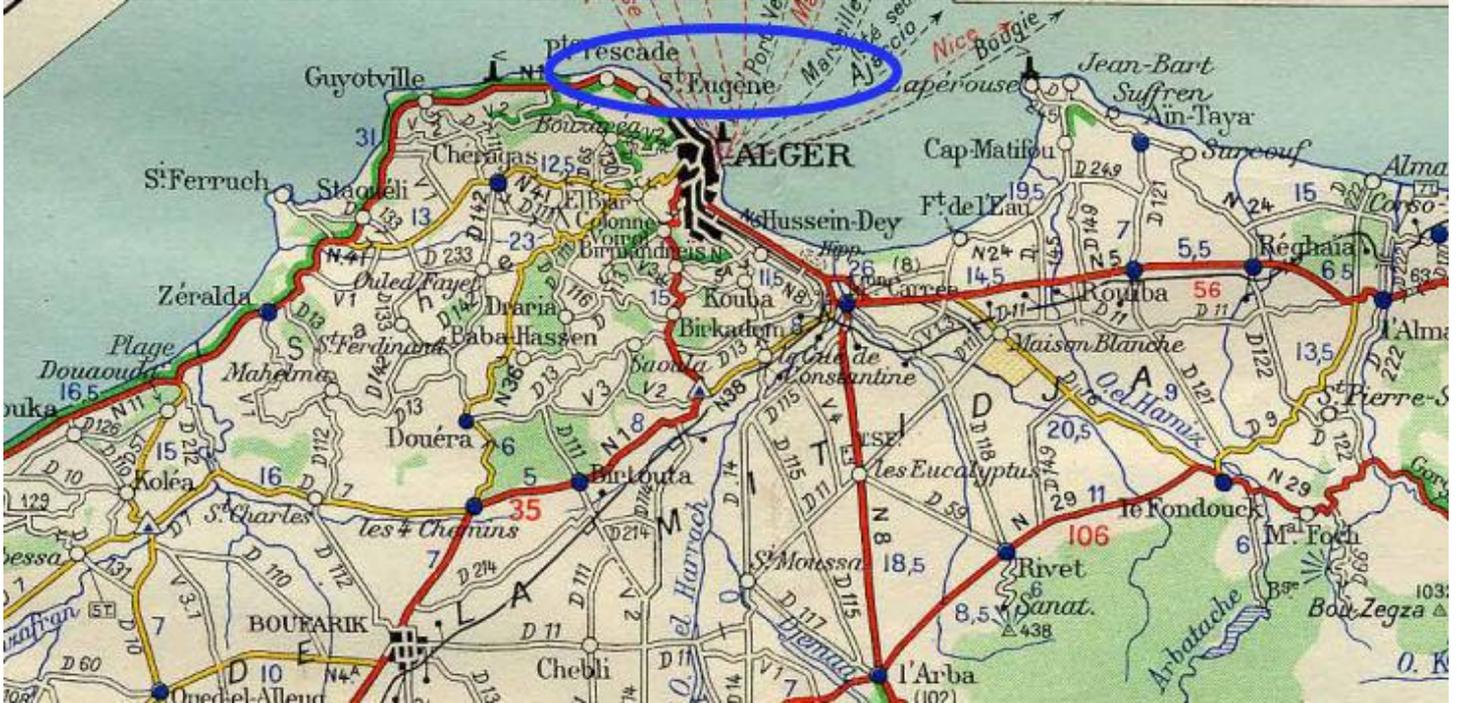
INFO 456' BOUZAREA

« Non au 19 mars »

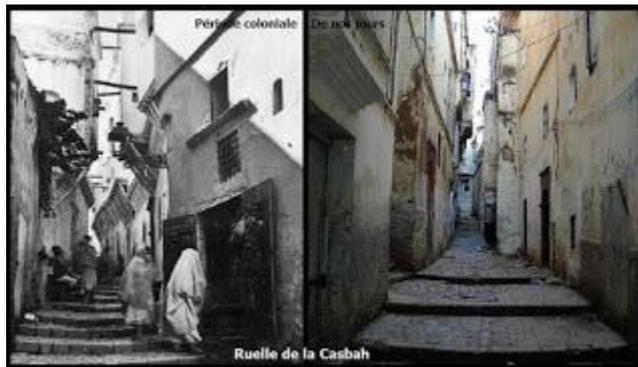
VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ La ville de BOUZAREA devenue à l'indépendance BOUZAREAH

Dans la banlieue algéroise (à 4 Km d'Alger), perchée à plus de 600 mètres, surplombant BAB-el-OUED, BOUZAREA est considérée comme le véritable belvédère d'ALGER. Cette localité est devenue le 11^{ème} arrondissement d'Alger.



ALGER est bâtie sur les contreforts des collines du Sahel algérois. La Casbah a été érigée sur le flanc d'une de ces collines qui donne sur la pointe ouest de la baie d'Alger sur un dénivelé de 150 mètres environ. En dehors des fortifications de la ville ottomane, de nouveaux quartiers vont voir le jour le long du bras de colline qui donne sur la baie, dont les premiers quartiers européens.



La ville va se développer ensuite vers le nord-ouest au pied du mont BOUZAREA, qui culmine à 400 mètres d'altitude, comme le quartier de Bab-El-Oued, puis tout le long de la corniche qui contourne le massif.

La Ville d'Alger

À l'arrivée des Français en 1830, la médina d'Alger était une ville fortifiée qui correspond au territoire de l'actuelle commune de la Casbah. Au lendemain de la colonisation, la ville est maintenue comme capitale de la nouvelle colonie d'Algérie, où une commission de gouvernement et un conseil municipal institués par Bourmont, siégeant en premier lieu à l'hôtel BACRI rue Socgémah, remplacent l'administration turque. Cette assemblée composée de 7 Maures et de 2 Israélites, était présidée par un maure marié à une Française, Ahmed BOUDERBAH qui, avant 1830 avait vécu en qualité de commerçant à Marseille. C'est lui qui, avec Hamdan KHODJA, négocia la reddition de la ville auprès du Dey Hussein. M. BRUGIERE, sous-intendant militaire, agissant en tant que « commissaire du Roi près de la municipalité » le seconda dans sa tâche.

Après quelques années sous régime militaire, la vieille ville et la ville européenne vont constituer la ville d'Alger.

En 1832, la commune d'Alger est créée. En 1848, les communes d'EL-BIAR et MUSTAPHA (actuellement Sidi M'Hamed) y sont rattachées avant d'en être détachées en 1870. En 1904, la commune de MUSTAPHA est définitivement intégrée à la ville d'Alger qui est divisée en 12 arrondissements pour une superficie totale de 15,64 km².



La Mairie de Bouzaréah

Par les décrets n° 59-321 du 24.02.1959 et n° 60-163 du 24.02.1960, l'organisation de la commune d'Alger sera réorganisée : le « Grand Alger » est formée en agglomérant au centre-ville douze anciennes communes de la périphérie. L'ensemble est divisé en dix arrondissements, dont la gestion est assurée par un administrateur général, par un conseil municipal élu et par des maires et adjoints d'arrondissement.

En 1959 le Grand Alger est créé, avec le regroupement de 9 communes (Alger, Saint-Eugène, Bouzarea, El Biar, Dely Brahim, Birmendreis, Kouba, Hussein-Dey et Maison-Carrée). Cet ensemble est découpé en 10 arrondissements et un territoire de 186 km², il est dirigé par un administrateur général nommé par décret et un conseil municipal de 75 membres, chaque arrondissement est dirigé par un maire-adjoint.

Les communes concernées par cette réforme étaient :

- Mustapha 4^e arrondissement
- Bouzarea 6^e arrondissement
- Saint-Eugène 6^e arrondissement
- Air de France 7^e arrondissement
- Dely-Ibrahim 7^e arrondissement
- El-Biar 7^e arrondissement
- Birmandreis 8^e arrondissement
- Kouba 8^e arrondissement
- Hussein Dey 9^e arrondissement
- Baraki 10^e arrondissement
- Maison-Carrée 10^e arrondissement
- Oued Smar 10^e arrondissement

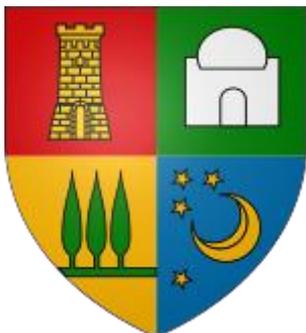
Toponymie

Le nom « Bouzaréah », proviendrait de l'agglutination de deux mots d'origine arabe : « boussete » et « erih » qui signifient respectivement « le baiser du » et « vent », ce qui donnerait au final « le baiser des vents »

Une autre explication voudrait qu'on pense plutôt à "bou zariâa" : celui qui détient les graines. En effet, Bouzaréah était le jardin potager d'Alger et une pépinière renommée pour ses graines et ses plants pour toutes sortes de légumes, fruits et fleurs.

La fondation de la BOUZAREA ne doit rien au plan GUYOT de 1842, même si sa création lui est postérieure. Il a été créé près d'un fort militaire établi sur la plus élevée des collines. Que cette création ait attendu 13 ans après la conquête de la ville si proche (1830), souligne bien l'indécision des dirigeants du Royaume sur la conduite à tenir en Algérie.

Il est vrai que ce massif est plus venteux, plus frais, plus humide que le reste du sahel. Il est aussi à l'écart des chemins principaux. Le site n'est guère attirant et le village de 1843 est resté longtemps au bout d'une impasse.



Blason de BOUZAREA durant la période française (blasonnement : *Écartelé : au premier de gueules à la tour d'or maçonnée de sable, au deuxième de sinople au marabout d'argent, au troisième d'or aux trois cyprès rangés sur une tringle, le tout de sinople, au quatrième d'azur au croissant surmonté de trois étoiles mal ordonnées et adextré d'une quatrième étoile, le tout d'or tourné en bande*)

Quelques dates : (Auteur Georges BOUCHET)

1843 : Création d'un centre de colonisation modeste,
1870 : BOUZAREA devient commune de plein exercice,
1888 : Transfert à BOUZAREA de l'Ecole Normale des Instituteurs,
(Vers)1890 : Création du seul observatoire astronomique d'Algérie ; après 1962 il devient le CRAAG,
1891 : Création de la Section spéciale à l'Ecole Normale,
1840 : Suppression, par VICHY, de cette Ecole Normale, comme tous les autres,
1942 : Occupation américaine de l'Ecole Normale. C'est notamment l'Etat Major du général HEWITT, chargé de préparer le débarquement en Sicile qui y demeure jusqu'en 1944,
1945 : Réouverture de l'Ecole Normale,
1957 : Création d'une S.A.U (Section Administrative Urbaine) sur le modèle des S.A.S. du bled,
1959 : Intégration de la commune de le 6^{ème} arrondissement du Grand Alger.

Un site naturel

La route de la BOUZAREA qui prolongeait l'avenue du même nom remontait par la rive gauche l'oued Mikacel en passant au moulin Saint Louis. Elle traversait ensuite le quartier de villas Beau Fraisier, longeait l'hospice des vieillards des Petites Sœurs des pauvres, avant de continuer la montée vers BOUZAREA.

La petite ville de Bouzaréa était considérée comme le véritable belvédère des environs d'Alger. Malheureusement, le point culminant du massif était occupé par un fort dont on ne pouvait approcher. Pour profiter de la vue, il fallait se rendre à un kilomètre de là, près du cimetière européen.

Le massif

Le massif de la Bouzaréa, qui dominait ALGER dans le Nord-ouest et se prolongeait en pente douce vers le plateau d'El BIAR et les coteaux du Sahel, constituait un important château d'eau naturel, alimenté par les pluies abondantes de l'hiver et, parfois, par la neige.

Au printemps, les fleurs de bruyères se mélangeaient aux genêts. En automne, les sous-bois cachaient des champignons. Nombreux étaient les algérois, qui le dimanche soir, revenaient d'une journée au grand air avec des paniers pleins de cèpes, de sanguins ou d'escargots.

Depuis 1962 le déboisement et les constructions anarchistes ont déstabilisé les sols et aggravé le danger des crues d'orage. Le 10 octobre 2001 une crue plus brutale que les autres a rempli de boue le tunnel et envahi la ville. On dénombra officiellement 712 morts et 115 disparus !



Photographie prise depuis l'Ecole Normale

En 1888 la commune de BOUZAREA a pris quelque essor. Des maisons de campagnes ont été édifiées par Les Européens, alternant avec les demeures mauresques occupées par les descendants des corsaires et des riches bourgeois d'Alger. Deux routes carrossables, passant par EL-BIAR et par le FRAIS VALLON, ont été ouvertes jusqu'à la capitale. Une bonne piste conduit jusqu'à la forêt de BAÏNEM à travers des sites pittoresques.



Le sémaphore

Le territoire communal

Le village a été implanté un peu en arrière du sommet arrondi d'un vieux massif primaire très érodé. Mais ce massif, peu élevé (407 mètres), est si près du littoral que, vu de la mer, il prend des allures de montagne. L'endroit est très pluvieux et le massif est entaillé de tous les côtés par des ravins qui dévalent vers le littoral très proche à l'Est et au Nord. Les espaces aisément constructibles sont rares.



Il y a plus de broussailles ou de pauvres pâtures, que de culture ou de vraie forêt ; la forêt de Bainem n'apparaît que dans le coin Nord-ouest. La tribu est le village arabe.

Au Nord la limite de la commune court à mi-versant au dessus de SAINT EUGENE et de GUYOTVILLE.
 Au Sud elle suit les oueds Ben LEZZARD (vers l'Est) et BENI-MESSOUS (vers l'Ouest et CHERAGAS),
 A l'Est elle domine la basilique de Notre Dame d'Afrique et suit le haut des carrières Jaubert. C'est là que se trouvent les meilleurs points de vue sur SAINT-EUGENE, BAB-EL-OUED et la baie d'ALGER.

Le village centre

Il n'est pas du tout conforme au schéma du village de colonisation classique : pas de plan de damier, pas de place centrale carrée ou rectangulaire ; juste un carrefour en "Y" au centre de la commune et en retrait du fort. Avec ses villas alignées le long des rues, sans plan d'ensemble, l'agglomération tient plus d'une banlieue inorganisée que d'un village ex-nihilo.

La rue principale, la plus commode, est celle qui vient de CHÂTEAUNEUF. C'est là que passaient les trolleybus et les autobus venus d'Alger.

En 1962 trois lignes de bus de la RSTA (Régie Syndicale des Transports Algérois regroupant depuis 1959 les deux réseaux de transports urbains) montaient d'Alger à Bouzaréa, carrefour central.

La plus ancienne est la ligne 6 (trolley, puis bus) de la place du Gouvernement, par Châteauneuf ;

La ligne 6 'barré' vient de la Grande poste par le Télémé et Châteauneuf ;

La ligne 16 est la plus récente, venue de la Place du Gouvernement, par le FRAIS VALLON.

Institutions

La ville abrite plusieurs grandes institutions :

-le Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Géophysique (CRAAG),

-un observatoire astronomique connu autrefois comme l'Observatoire d'Alger, l'agence spatiale algérienne (ASAL),

-l'École Normale supérieure de la Bouzaréa (ex école normale d'instituteurs d'Alger-Bouzaréa, créée par décret impérial du 4 mars 1865,

-le département des Sciences de l'Education, l'université de Bouzaréa à Air de France ,

-l'école supérieure de banque,

-la basilique Notre Dame d'Afrique.

BOUZAREAH abrite également la forêt de Bainem, qui est la plus vaste d'Alger.

L'École Normale d'Instituteurs d'ALGER-BOUZAREAH

L'École Normale d'Instituteurs d'Alger a été créée par décret impérial du 4 mars 1865. Pendant près de cent ans, elle va fournir la majorité des enseignants du primaire en Algérie, avec le concours de l'École Normale de Constantine créée en 1878, puis celle d'Oran en 1933. Voici son histoire, celle de ses enseignants et de ses élèves.



Ecole Normale de Bouzaréa - Cour de la Direction



Ecole Normale de Bouzaréa - Vue des bâtiments

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.bouzarea.org/>

Ce site est dédié à tous les normaliens qui ont contribué à enseigner la culture française en Algérie...et ailleurs.



Anecdote :

À ce sujet, il convient de rappeler qu'à cette époque, les départements métropolitains accusaient également du retard en ce domaine (et dans d'autres domaines). Par décret impérial du 4 mars 1865, l'Ecole normale d'Algérie est fondée sur un site situé à Mustapha supérieur au Parc Galland à Alger ; elle sera inaugurée le 16 janvier 1866 avec un effectif de 30 élèves. En 1877, à la suite de mouvements de terrain, les bâtiments ont dû être évacués et transférés début 1888 dans les locaux inutilisés d'un asile d'aliénés situé à la Bouzaréa, baptisée par les élèves « *Maboulville* ». Pendant près de cent ans, elle va fournir la majorité des enseignants du primaire en Algérie, avec le concours de l'école normale de Constantine créée en 1878, puis celle d'Oran créée bien tardivement en 1933. En 1874, un décret présidentiel crée la première école normale pour jeunes filles d'Algérie. Celle-ci sera installée jusqu'en 1945 dans la petite ville de Miliana. En 1946 elle sera transférée dans la commune d'El-Biar, dans les environs d'Alger ; elle sera plus connue sous le nom d'école normale de Ben-Aknoun, quartier où elle est implantée.

(Extrait du site : <http://www.clan-r.org/portail/IMG/pdf/Tragiques faits occultes similaires a la fusillade de la rue d Isly 26 mars 1962.pdf>)

Les astéroïdes de Bouzaréa

Frédéric SY était un astronome français qui a édité des articles scientifiques pendant la période 1894-1918 sur la matière des comètes et des astéroïdes. Il a travaillé au Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Géophysique (CRAAG, ex

Observatoire d'Alger) et était un collègue de François GONESSIAT. Il découvre deux astéroïdes baptisés des noms de : El Djezaïr (Algérie en arabe), le 26 mai 1916. Ce fut le 859^{ème} astéroïde répertorié.



Le CRAAG de BOUZAREA

Démographie

Petite ville de 5 468 habitants dont 1633 européens

Monument aux morts



Le 24 mars 1990, était inaugurée sur le Mont Saint Clair à Sète, une stèle à la **Mémoire des Enseignants d'Algérie (1830/1962)**. Ce monument a été entièrement financé par les dons des adhérents de l'Amicale des Anciens Instituteurs d'Algérie. En 1945, le livre d'Or de Bouzaréa recensait tous les normaliens tués aux combats des guerres de 1914/1918 et de 1939/1945. Il est fort probable que ces noms se trouvaient sur le Monument aux Morts, situé dans le jardin du Directeur de l'EN de BOUZAREAH.

Le relevé n°15950 mentionne **125 noms de soldats** "Mort pour la France" au titre des conflits précisés :

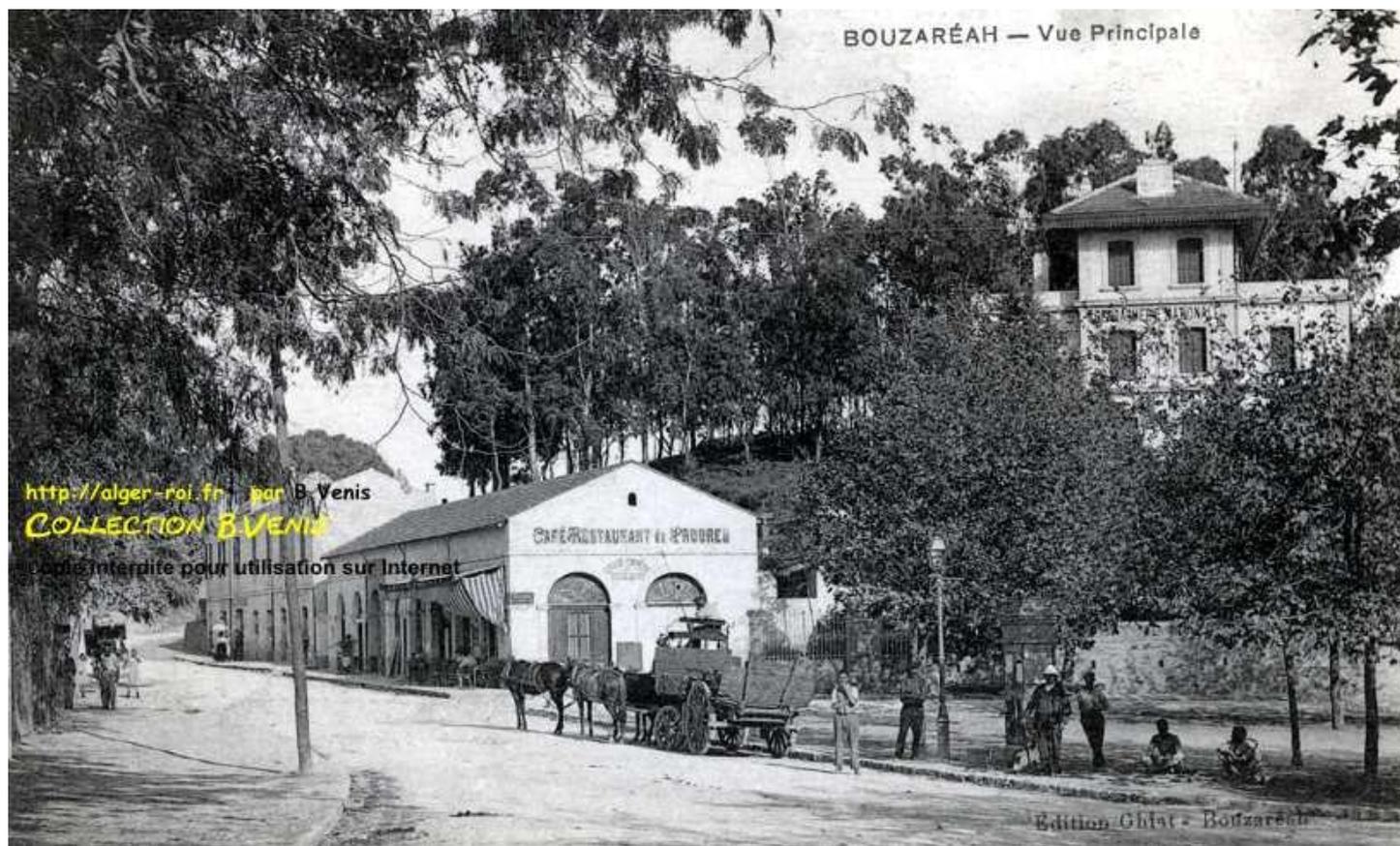
1914-1918 = 98

1939-1945 = 27

■ ■ ABADIE René (Tué en 1916) – ABERKANE Ali (1940) – ADJADJI Lucien (1914)- ALTHUSSER Louis (1916) – ANDREI Simon (1943) – ASCENSI Henri (1944) – BAC Eugène (1915) – BACHELARD Louis (1918) – BARBEAU Abel (1918) – BARBENTAN Alexandre (1914) – BARNOUIN Maurice (1918) – BELMAIN Emile (1940) – BERNARD Maurice (1916) – BERNE Joseph (1918) – BEUN Lucien (1916) – BIRGENTZBEN Roger (1940) – BOGLIOLO Jean Baptiste (1914) – BONNET François (1916) – BORGE René (1917) - BOUCHET Albert (1918) – BOUKHEZER Lakhdar (1918) – BOURDY Maurice (1918) – BRISSON Gustave (1915) – CABANEL Louis (1915) – CALDIER Paul (1917) – CANAVAGIO (1918) – CANNEBOTIN Léon (1916) – CANTON (1917) – CARAYON Roger (1944) – CARRIERE François (1914) – CHABERT Maurice (1914) – CHALMANDRIER Auguste (1915) – CHAMBRIER François (1914) – COCULA Alfred (1914) – CRABE Jean (1914) – CURUTCHET Pierre (1943) – DELHORBE Charles (1918) – DEROCHE Henri (1945) – DJAIDER Hocine (1945) – DUMOND Jean (1915) – DUPONT Lucien (1918) – ESQUIER Roger (1940) – FANER Georges (1944) – FANGOUSE Augustin (1917) – FEVRE Georges (1918) – FLORIAN Jean (1916) – FOYER Henri (1915) – FRANÇON Jules (1915) – GALBES François (1915) – GARNIER Claude (1940) - GORRIAS Michel (1914) – GOULET Emile (1915) – GRANGER Joseph (1915) – GRISARD Auguste (1914) – GUERRIN Félicien (1916) – HABBICHE Mohammed (1918) – HALOUSE Fernand (1915) – HERMAS Ludovic (1914) – HEYBERGER (1918) – JAICH Simon (1916) – KEMDJI Mohamed (1918) – LABRE Aimé (1915) – LAGUERRE Michel (1916) – LALLEMENT Fernand (1914) – LAMBERT Marius (1918) – LANDO Jean (1918) – LAPAUZE Jean (1916) – LAPIQUE (1917) – LAVERDET Louis (1914) – LEFEVRE Emile (1915) – LEHMANN Jules (1915) – LEONI Jean (1918) – LESTRADE CARBONEL Eugène (1916) – LLINARES René (1944) – MAIZA Hafsi (1914) – MALINGRE Charles (1944) – MALLAVIELLE (1915) – MANSION Gérard (1944) – MARCOUX Louis (1918) – MARQUIE Pierre (1915) – MAUVEL René (1945) – MENETRIER (1915) – MENU (1915) – MESSEQUIN (1914) – MEUVILLE Pierre (1915) – MEYNIER Henri (1915) – MEYSSONNIER Louis (1940) – MIGUEL Gabriel (1943) – MUSELLI Pierre (1915) – OLLIVIER François (1914) – PALOMA Angelin (1918) – PELEGRIN Emile (1917) – PELLIER Germain (1918) – PELLISSIER (1916) – PEUGNIEZ Jules (1944) – PICO Roger (1944) – PINAUD (1915) – PINELLI Pascal (1915) – PONS Gaëtan (1915) – PORTE Jean (1915) – POUCHOULIN Jules (1940) – PRA (1940) – PRIGENT Charles (1940) – RAMOIR Paul (1916) – RAOUX Léopold (1918) – ROBIN François (1914) – ROGER Louis (1915) – ROMAIN Marc (1914) – ROQUET Maurice (1915) – ROSSEL Gilbert (1944) – ROURE Fernand (1915) – RUDONDY Hippolyte (1914) – SANTORI Mathieu (1914) – SAVORNIN Marius (1914) – SECRETANT Clovis (1916) – SIBILLE Albert (1915) – SIGWALT Jacques (1914) – SIMONEAU Lucien (1940) – SINTUREL Raymond (1940) – TAVERA Charles (1918) – TISSIER Elysée (1916) – TUBIANA Clément (1915) – VEZOLLE Jean (1945) – VIRE Camille (1915) – ZOUAÏMIA Ali (1916) - ■ ■

Personnalité lié à la commune

André Mallarmé, homme politique français, y est né le 6 août 1877 (*ndlr : Voir au chapitre 2*)



SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous

ET si vous souhaitez en savoir plus, cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

<http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/bouzareah.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=kaL-GHE1POw>

http://alger-roi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/3_trois_communes_proche_banlieue_bouzareah_bouchet.htm

http://rambert.francis.free.fr/environs/bouzareah/bouza_pages/mairie.htm

http://rambert.francis.free.fr/environs/bouzareah/bouza_ensembleshtm/ceremonies.htm

http://alger-roi.fr/Alger/bouzareah/pages_liees/0_bouzareah_galerie1.htm

http://babelouedstory.com/cdhas/34_35_c%27etait_algerie/etait_algerie.html

<http://migrations.besancon.fr/quitter-son-pays/rapatries/593-note-historique-les-pieds-noirs-dalgerie.html?showall=1&limitstart=>

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/publications/donnees_brochures/Algerie_BR.pdf



BOUZAREAH de nos jours

2/ André, Victor MALLARMÉ

André Mallarmé est un homme politique français né le 6 août 1877 à Bouzaréa et décédé le 8 avril 1956 à Paris.



Biographie :

- Député d'Alger de 1924 à 1939, affilié au Parti républicain-socialiste puis aux Radicaux indépendants.
- Sénateur d'Alger de 1939 à 1940.
- Sous-secrétaire d'État aux Ports, à la Marine Marchande et aux Pêches du 19 au 23 juillet 1926 dans le gouvernement Édouard Herriot ;
- Sous-secrétaire d'État aux Travaux Publics du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 dans le gouvernement André Tardieu ;
- Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du 2 mars au 13 décembre 1930 dans le gouvernement André Tardieu ;
- Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du 9 février au 8 novembre 1934 dans le gouvernement Gaston Doumergue ;
- Ministre de l'Éducation nationale du 8 novembre 1934 au 1^{er} juin 1935 dans le gouvernement Pierre-Étienne Flandin .

André, Victor MALLARME est né dans une famille strasbourgeoise venue s'installer en Algérie après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il a été professeur à la faculté de droit d'Alger et avocat à la cour d'appel de cette ville. Il fut aussi chargé de

conférence de droit international à Paris puis chargé de cours à Lille.

Conseiller général, il fut élu député d'Alger sur la liste d'union des républicains de gauche le 25 mai 1924, au second tour de scrutin. Il fut réélu dans la 2^{ème} circonscription d'Alger : en 1928, au second tour de scrutin; en 1932, mais au premier tour, en 1936.

Il se fit inscrire d'abord au groupe républicain socialiste et socialiste français et ensuite à celui de la gauche radicale, dont il devint président.

Président de la commission d'Alsace-Lorraine, il fit partie de diverses autres commissions et notamment de celles de la législation civile et criminelle ; de l'enseignement et des beaux-arts ; des affaires étrangères ; de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Il déposa de multiples rapports, principalement un rapport sur le projet de loi portant ratification du décret du 30 mai 1924 déclarant applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, diverses dispositions législatives de droit français relatives à l'enseignement supérieur public et un rapport sur le projet de loi ayant trait à la nationalité.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi du 11 avril 1924 relative au contingent annuel de croix de chevalier de la Légion d'honneur destinées à récompenser les services rendus par les maires des communes de France et d'Algérie en fonctions et par ceux restés en fonctions après le 1er août 1914.

Il devint sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics (ports, marine marchande et pêche) dans le 2^{ème} cabinet Herriot, du 19 au 23 juillet 1926.

Il prit part, en qualité de député, à la discussion sur les services d'Alsace et de Lorraine lors de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1927. Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 dans le 1er cabinet Tardieu, il fut ensuite ministre des P.T.T. du 2 mars au 13 décembre 1930 dans le 2^{ème} cabinet Tardieu et, du 9 février au 8 novembre 1934, dans le cabinet Doumergue.

Il devint ministre de l'Education nationale dans le cabinet Flandin, du 8 novembre 1934 au 1er juin 1935.

Au cours de la discussion du budget général de l'exercice 1935, ses interventions se rapportèrent à l'aide aux étudiants étrangers, aux bourses nationales et à diverses questions intéressant l'éducation nationale.

En qualité de député, il demanda à interpeller sur la situation agricole, notamment au sujet des entraves rigoureuses et arbitraires pesant sur le labeur des cultivateurs d'Algérie européens et indigènes et se fit entendre dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'amortissement différé des prêts consentis par les caisses de crédit agricole. Elu sénateur d'Alger le 8 juin 1939, au premier tour de scrutin, par 201 voix contre 188 à Duroux, sur 404 votants, il ne s'inscrivit à aucun groupe.

Il fut membre de diverses commissions et, principalement, de celles de l'Algérie ; de l'enseignement ; de la législation civile et criminelle.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Le 10 juillet 1940, André Mallarmé se prononce en faveur du projet de loi constitutionnelle. En décembre de la même année, il proteste contre le projet de la mairie d'Alger de débaptiser le boulevard de la République, soulignant que la disparition du mot « République » pourrait être interprétée de manière tendancieuse, et propose une autre rue pour recevoir le nom du maréchal Pétain.

En 1941, il est appelé au Conseil national et accepte sa nomination. Ce choix, il l'explique deux ans plus tard, par son désir de s'opposer directement à un gouvernement dont il n'approuve pas tous les actes.

En 1943, André Mallarmé est pressenti pour siéger à l'Assemblée consultative d'Alger mais l'ancien professeur de droit administratif et constitutionnel refuse de faire partie d'une assemblée « composée et dotée à son gré par un gouvernement de fait » et « qui ne peut justifier d'aucun mandat du peuple même indirect ». Une peine d'internement de quinze mois sanctionne ses propos.

A la Libération, il se retire de la vie politique.

André Mallarmé a publié plusieurs études de droit international, notamment sur les questions d'arbitrage, ainsi que de nombreux ouvrages tels que : Les conseils locaux algériens et L'organisation gouvernementale de l'Algérie.

Il était officier de l'Instruction publique et commandeur du Mérite maritime.

3/ Prise de la smala d'Abd el-Kader - Episode 1-

Le 16 mai 1843, un escadron de 500 cavaliers commandé par le duc d'AUMALE, fils du roi Louis-Philippe, enlève la *smala* d'ABD-EL-KADER. Cet exploit est le point d'orgue de la guerre de conquête menée par les Français en Algérie.

Après la prise d'Alger, treize ans plus tôt, les Français se seraient volontiers satisfaits d'une présence sur quelques ports du littoral. Mais l'appel à la guerre sainte du jeune émir ABD-EL-KADER les entraîne dans une guerre totale.

Le général Thomas BUGEAUD, qui dirige les opérations, parle de « *Vendée musulmane* » et les méthodes employées de part et d'autre ressemblent par bien des aspects à celles qui ont eu cours pendant la guerre entre chouans et révolutionnaires, un demi-siècle plus tôt. Elles ne sont ni plus ni moins brutales.



Mais que représentait cette "SMALA" : La prise de la *smala*, bien que sans grande valeur militaire, donne à cette guerre cruelle l'image héroïque et romanesque qui lui faisait défaut. La *smala* est une véritable ville itinérante de 30.000 personnes, essentiellement composée de femmes, d'enfants et de serviteurs.

Je vous propose de vous soumettre quelques extraits de l'étude de Xavier YACONO sur ce sujet :

En mai 1843, ABD-EL-KADER était occupé vers TAGDEMPT à surveiller les mouvements de LA MORICIERE qui opérait dans la région où il venait de fonder le poste de TIARET. La *smala* était établie dans le haut CHELIF, à proximité de la source de TAGUIN, à moins de 100 km au sud de BOGHAR où le duc d'AUMALE avait constitué un dépôt considérable. Il en était parti le 10 mai, renseigné notamment par le Caïd des Ouled AYAD (région de TENIET-EL-HAD), Ahmeur Ben FERHAT, qui avait rallié la cause française en 1842.

La colonne française comprenait 1 300 fantassins, 600 cavaliers et un convoi de 800 chameaux et mulets, mais elle s'était scindée en deux puis en trois corps et c'est seulement avec 500 cavaliers que le duc d'AUMALE attaqua l'immense campement.

Bénéficiant de la surprise, accrue encore par les burnous rouges des spahis qui firent croire un moment au retour des irréguliers d'ABD-EL-KADER, le succès des assaillants fut complet : « Le lieutenant-colonel MORRIS chargea à droite avec les chasseurs ; le colonel YUSUF (ou YOUSOUF) à gauche avec les spahis et le prince se porta sur le centre avec une petite réserve. On aurait de la peine à se faire une juste idée de la confusion qui régna pendant une heure au milieu de cette foule surprise ainsi au sein de la plus profonde sécurité. Les guerriers ennemis n'ayant pas eu le temps de se réunir furent réduits à se défendre individuellement dans l'intérieur même du camp. Les cris des femmes, les pleurs des enfants, le bruit des armes de tant de combats individuels remplissaient l'air d'un horrible fracas, au milieu duquel se perdit la voix des chefs. Enfin les assaillants étant trop nombreux pour tout prendre, firent une coupure dans cette ville ambulante, chassèrent devant eux la partie qu'ils avaient séparée de la masse, et laissèrent fuir le reste... » (Pellissier de Reynaud).



Il faudra tout l'art d'Horace VERNET pour rendre "cette scène unique et presque inconcevable de délire" (Ch.Churchill)

Les pertes au combat s'établissaient à 300 guerriers arabes tués pour 9 tués et 12 blessés dans les rangs des soldats français. Le butin fut immense car toute la richesse d'ABD-EL-KADER et celles de ses Khalifas étaient déposées à la Smala.

Les Prisonniers :

Avec des troupes plus nombreuses, le nombre de prisonniers aurait pu être considérable. Il fut cependant important et souleva bien des problèmes. Acheminés péniblement vers Alger en utilisant les bêtes de somme et les bœufs capturés pour le transport des femmes, des enfants et des bagages, les prisonniers furent recensés à leur arrivée et immédiatement répartis en deux groupes : les gens importants et les autres.

Les premiers, placés à la casbah d'Alger et traités avec égards, comptaient : 126 hommes, 136 femmes, 43 enfants mâles et 72 filles, soit 377 personnes au total....

Les autres prisonniers constituaient un effectif de 3 224 personnes dont 450 hommes, 1 422 femmes et 1 352 enfants des deux sexes...

Installés "aux environs de Maison Carrée, ils étaient divisés par douars ayant chacun à leur tête un chef répondant de la police et de l'ordre, l'ensemble sous le commandement d'un capitaine et la surveillance d'un sous-intendant, les soins étant dispensés par le chirurgien assurant le service à Maison Carrée...

Que faire de ses prisonniers ? BUGEAUD a immédiatement proposé de transporter "aux îles Sainte Marguerite, ceux qui ont de l'importance". Quant aux autres il désire aussi de les déporter en France mais le général de BAR, qui le remplace en son absence, est hostile à cette idée à cause des difficultés d'exécution et des faibles résultats à en attendre...

Toutefois il s'inquiète et exprime le désir d'une décision rapide pour des raisons essentiellement sanitaires (la crainte d'une épidémie).

Il obtient satisfaction et la libération du plus grand nombre est décidée. Ce sont surtout des HACHEM, des Hachem GHARABA en particulier, qu'on transporte par mer à Oran d'où ils regagnent leur ancien territoire. Ils y retrouvent les contingents (3 000 personnes environ) ayant échappé à la prise de la Smala mais tombés aux mains de LA MORICIERE qui les avait replacés dans la plaine d'EGHRIS, au Sud de Mascara. C'était donc une réinstallation qui fut critiquée par WARNIER craignant de voir les Hachem retomber sous l'influence de l'Emir...

Ce sont les prisonniers importants qui évidemment retiennent le plus l'attention et d'abord ceux qu'on aurait voulu trouver et qu'on cherche en vain. Ainsi en est-il pour la mère et la femme d'ABD-EL-KADER. Selon PELLISSIER de REYNAUD : « *La première avait tenu pendant quelques instants, en suppliante, l'étrier du colonel YUSUF, qui, après l'avoir rassurée, sans la connaître, la perdit de vue* ». Le duc d'AUMAËLE avait immédiatement affirmé que les deux femmes s'étaient évadées « *avec une escorte de quelques cavaliers que nos chevaux épuisés n'ont pu joindre* ». Mais des rapports laissent croire à la possibilité de la présence, sous un déguisement des parents d'ABD-EL-KADER (on parle non seulement de sa mère mais aussi de sa sœur et de ses deux femmes). Le ministre de la guerre envoie alors WARNIER pour enquêter...mais il faut se rendre à l'évidence : les femmes de la famille d'ABD-EL-KADER ont pu être enlevées par des cavaliers au milieu de la mêlée...



Duc d'AUMALE (1822-1897)

D'autres prisonniers cependant étaient moins mythiques et d'une réelle importance... Un cousin germain, SIDI EL HABIBE ould El Hadj Béchir, sur l'âge duquel on est mal fixé (30, 32 ou 46 ans suivant les documents)... Selon WARNIER, il serait un otage des plus précieux s'il jouissait de quelque influence personnelle sur son parent, mais : « *L'abus des plaisirs vénériens a tellement engourdi l'intelligence de Sidi El HABIBE que souvent il donne des symptômes de folie ou plutôt d'idiotisme, ce qui fait qu'à l'île Sainte Marguerite ses compagnons de captivité n'ont même pas pour lui la considération du (sic) à son caractère de Marabout* ».

Deux grandes familles constituent ensuite les prisonniers les plus marquants.

D'abord celle de Sidi El Hadj Mohammed bel KHAROUBI. Celui-ci, ancien oukil du Beit-el-Mal (administration des successions vacantes (*ndlr* : déjà !)) sous les Turcs, était devenu le premier secrétaire de l'Emir ; en 1838 il avait négocié la reddition d'AÏN MEDHI auprès des TEDJINI et avait rempli les fonctions de Khalifa de MSILA et du ZIBAN avant d'être chassé de cette partie de la province de Constantine par le général NEGRIER.

Parmi les prisonniers se trouvaient 16 membres de la famille de Bel KHAROUBI et 19 de ses serviteurs. Selon le ministre il a toujours été l'homme le plus influent près de l'Emir....

D'un rang comparable était la famille de Sidi Mohammed Ben ALLAL ould Sidi Ali Ben EMBAREK, ancien khalifa de MILIANA, très influent dans la partie orientale de la province d'Oran....Il était accompagné de 37 membres de sa famille.

Presque aussi importante, si on en croit le Ministère, serait la famille de Sidi Mohammed Ben Abderrhmann, second secrétaire d'ABD-EL-KADER, Marabout des Hachem, "ami d'enfance de l'Emir, son compagnon de pèlerinage, le seul qui ait, avec sa mère, possédé les secrets de son cœur". Il a épousé une cousine de l'Emir...

Il fallait donc, en attendant, mettre ces prisonniers dans un lieu où on pourrait les traiter convenablement sans leur laisser l'espoir d'une évasion. L'île Sainte-Marguerite paraissait réunir ces conditions.

Episode 2 : Détention à L'île Sainte Marguerite (a suivre prochain info)

4/ Le FLN en France

Lancée en 1955 sous l'impulsion de Mohamed LABJAOUÏ, sa principale mission au départ était de soustraire la communauté algérienne de France de l'influence du MNA, incarné par le leader nationaliste Messali HADJ. La guerre fratricide qui vont se livrer les groupes de choc du FLN et ceux de son rival du MNA par des « règlements de compte » très meurtriers va faire plus de 4 000 morts et de 12 000 blessés.

La Fédération de France prend le dessus définitivement en 1958. Elle est alors dirigée par Omar Boudaoud et Ali HAROUN. C'est la première fois dans l'histoire qu'un mouvement d'indépendance perpétra des attaques sur le sol du colonisateur.



Mohamed Ali HAROUN né en 1927 à BIRMANDREIS



Mohamed GHAFIR dit Moh Clichy né en 1934 à GUENZET (Sétif)

La Fédération de France tente d'influencer l'opinion publique, les intellectuels et les milieux politiques français. Elle prépare également l'ouverture d'un second front par l'Organisation Spéciale (OS). Du 25 août au 27 septembre 1958, ses commandos exécutent en France 56 sabotages et 242 attaques contre 181 objectifs économiques, militaires ou politiques, sans recourir au terrorisme aveugle.

La France était divisée en Wilaya

Structures

Baptisée « septième Wilaya ». L'organisation pyramidale de la Fédération de France est reproduite à chaque niveau de la structure. Le nombre et les limites des wilayas ont été plusieurs fois remaniés selon les effectifs. Elle est divisée en cinq régions par le FLN :

- I - Région parisienne et Ouest (Paris),
- II - Région Nord et Est (Longwy),
- III - Région Centre (Lyon),
- IV - Région Sud Est (Marseille).

LE FLN avait tenté de diviser le territoire français comme en Algérie. Paris et la région parisienne ont eu un poids déterminant qui fut proportionnel à l'importance de la population d'origine algérienne. Plus les algériens étaient présents, plus le FLN avait intérêt à s'y implanter afin de les organiser politiquement et de prélever, sur leurs revenus "l'impôt révolutionnaire" servant à financer la guerre.

Cet impôt était mis en application avec le principe de l'« arrérage », qui consiste à exiger le règlement des cotisations non pas depuis la date d'adhésion du sympathisant, mais depuis celle de la création du mouvement, le 1^{er} novembre 1954. Cela a créé des situations insurmontables avec des sanctions de peine de mort

Une autre source de revenu vient de la prostitution : les proxénètes et les prostituées sont lourdement taxés. Au total, « l'impôt révolutionnaire » représente près de 80 % du budget du GPRA, les 20 % restants provenant de la Ligue arabe dont les versements sont d'ailleurs aléatoires. L'armée de libération nationale est ainsi largement financée par les travailleurs algériens en France.

L'autorité du FLN s'étend à de nombreux domaines de la vie quotidienne. Il impose les prescriptions associées à l'islam au travers de comités de justice locaux qui réglementent le mariage et le divorce, les conflits commerciaux, obligent à une amende toute personne buvant de l'alcool, jurant, se bagarrant, ne payant pas son loyer, s'adonnant au jeu, changeant d'adresse sans autorisation, n'assistant pas aux réunions ou ne participant pas aux actions de boycott.

Le tournant du mois d'août 1958 visait à soulager les maquis algériens en créant ce qui aurait pu être un second front en France. Si de nombreux objectifs économiques furent visés, ce front se caractérisa surtout par une recrudescence des assassinats de policiers.

Le 25 août 1958 (*date de commémoration de la libération de Paris, hasard ou provocation*) une série d'actions terroristes fut actées dont la plus connue est celle de l'attaque du dépôt d'hydrocarbures de MOUREPIANE, près de Marseille.

Le bilan que FLN revendique, au 27 septembre 1958, fait état de 56 sabotages et 242 attaques sur 181 objectifs. Ces attentats ont occasionné 82 morts et 188 blessés sur le territoire métropolitain.

Lorsque les autorités françaises comprennent que les 400 000 Algériens de France représentent un potentiel de combattants considérable, la décision de le démanteler pour lutter efficacement contre la révolution algérienne s'impose d'elle-même. Face à la répression policière qui suivit les attentats de 1958, le Comité fédéral de la fédération de France, son instance dirigeante, s'installe à Cologne (Allemagne de l'Ouest, d'alors) près de la frontière.

Le 30 novembre 1959, le premier ministre Michel Debré décide de créer une Force de police auxiliaire : la FPA, communément appelée les « harkis de Paris ». Il s'agit d'une brigade quasi-militaire composée de « natifs » volontaires, sur le modèle des forces auxiliaires utilisées en Algérie, et commandée par le capitaine Raymond Montaner. Les harkis, avec leur connaissance intime du milieu algérien et de ses coutumes, représentent une formidable force d'opposition au FLN.



Michel DEBRE (1912 – 1996)



Maurice PAPON (1910-2007)

La FPA combat le FLN sur son propre terrain en arrêtant ses responsables, entravant ainsi ses activités et empêchant la collecte de fonds. Elle parvient à rallier les Algériens menacés de mort et à recruter des indicateurs parmi les commerçants. Toute personne au teint mat est soupçonnée de cotiser au FLN et susceptible de donner des informations. La méthode utilisée par les hommes de Montaner est invariable : occupation d'hôtels habités par les travailleurs algériens, infiltration et recueil de renseignements,

La première compagnie, forte de 100 hommes implantés dans le 13^e arrondissement, démantèle si bien l'organisation frontiste que les cadres FLN finissent par chercher refuge ailleurs. Ce succès amène le préfet de police à installer une deuxième compagnie dans le quartier de la Goutte d'Or ; le poste est attaqué par deux groupes armés le jour même de son installation, le 20 novembre 1960, puis le 4 décembre. D'une façon générale, les postes et les cafés tenus par la FPA dans le 18^e arrondissement sont la cible de commandos qui y subissent de lourdes pertes mais en provoquent également. La troisième compagnie, basée au fort de NOISY, opère en commandos mobiles dans les bidonvilles de banlieue. Dans la lutte que mène la préfecture de police de Paris contre le FLN, la FPA se trouve en première ligne.

Des attaques plus sélectives visent en 1960 et 1961 les agents de force de police auxiliaire, les harkis de la préfecture de police de Paris. Pendant les négociations de 1961 entre la France et le GPRA, la Fédération suspend les attentats le 5 juillet, puis les reprend contre les policiers, qui réagissent violemment à partir de la fin août.

À partir de l'été 1961, la coercition qui pèse sur cette communauté érigée en contre-société avec ses comités d'hygiène, de justice sociale et de justice s'alourdit sur ceux qui refusent les règles. Ceux qui contreviennent aux interdits tirés du Coran, s'ils refusent de s'amender, encourent l'élimination ; de même que les époux de métropolitaines, les Algériens faisant appel aux tribunaux français, etc. L'arrivisme des cadres ajoute ses effets à ceux de ces pratiques. Soumis à l'exigence d'améliorer les recettes financières pour grimper dans la hiérarchie, les « percepteurs » multiplient sous divers prétextes les amendes et les comptabilisent en gonflant le chiffre des « contribuables ». Il s'avère très difficile d'échapper à l'emprise du FLN, au point que les Algériens qui demandent la protection de la police s'entendent plutôt répondre d'acquitter leurs cotisations, vu l'impossibilité de garantir leur sécurité. La décision de condamner à mort un Algérien se prend au sein de la fédération. Quand il s'agit d'un militant ou sympathisant, elle n'est plus du ressort d'un seul responsable mais relève des comités de justice (*ndlr* : c'est ce qui est prétendu...)

La bataille de Paris du 17 octobre 1961 (Auteur Maurice Favre)

Source : <http://www.france-catholique.fr/La-bataille-de-Paris-du-17-octobre.html>

Sous le titre : le massacre du 17 octobre 1961, un article de l'encyclopédie en ligne Wikipedia fait le point de cette bataille qui a opposé 25.000 manifestants « algériens », fermement encadrés par le FLN, à 1.658 policiers et gendarmes engagés par le préfet Maurice Papon.

Cet article affirme que 32 à 325 manifestants ont été tués, des dizaines jetés à la Seine, en particulier au pont St-Michel, 11.700 interpellés et tabassés, dont un certain nombre dans la cour de la Préfecture de Police.

L'auteur se réfère essentiellement aux ouvrages de Jean-Luc Einaudi (la bataille de Paris, le Seuil, 1999), de Jean-Paul Brunet (Police contre FLN, Flammarion, 1999), de Raymond Muelle (7 ans de guerre en France, Grancher, 2001) et à l'article de Paul Thibaud dans l'Express du 11 octobre 2001. Quatre autres auteurs sont cités (Sylvie Thénault, Jim House et Neil Macmaster, Linda Amiri et Benjamin Stora) et 6 réalisateurs de films. D'emblée, on notera que le chiffre de 32 tués est celui de Brunet, et 325 celui d'Einaudi.

Il apparaît ainsi que des sources importantes sont ignorées :

- ▶ Un 2° livre de JL Einaudi : Octobre 1961, un massacre à Paris, Fayard, 2001,
- ▶ Un 2° livre de JP Brunet : Charonne, lumières sur une tragédie, Flammarion, 2003,
- ▶ Un article du colonel Raymond Montaner : la manifestation du FLN à Paris le 17 octobre 1961, dans la revue Guerres mondiales et conflits contemporains de 2002,
- ▶ Le livre de Rémy Valat : Les calots bleus et la bataille de Paris, Michalon, 2007.
- ▶ Les articles de Catherine Segurane : le 17 octobre 1961 : Essai de dénombrement des morts, et La propagande à l'œuvre, dans Agoravox d'octobre 2010 .

Professeur émérite d'Histoire à l'Université de Paris IV, JP Brunet est connu comme un auteur rigoureux. Il est le seul à avoir exploité toutes les archives, en particulier de la PJ, et à en avoir fait une critique historique, ce qui n'est pas le cas d'Einaudi, ni de Paul Thibaud, ni de Sylvie Thénault. Pris à parti de façon polémique par JL Einaudi, JP Brunet a consacré deux chapitres de son 2ème livre à la manifestation du 17 octobre. Il souligne à nouveau les violences inadmissibles [1] des policiers, confirme les vengeances exercées par des policiers « activistes », mais estime que sur 75 morts conduits à l'Institut médico-légal (IML), la majorité est imputable au FLN.

Examinant cas par cas la liste des 325 noms, il confirme son évaluation de 32 tués : 14 certains [2], 8 vraisemblables, 4 probables et 6 possibles. Il avait précisé dans l'Histoire d'octobre 2001 : 30 morts en comptant large. Dans son Histoire de la guerre d'Algérie (1992), Benjamin Stora corrige son évaluation de centaines de victimes, et ne parle plus que de dizaines.

JP Brunet estime que les 246 morts signalés par Geronimi, correspondent aux 308 cadavres (dont 60 douteux) examinés à l'IML en 1961 : 141 sont enregistrés avant le 17 octobre, et 72 après le 19. Il en est de même des 109 décès du Service des successions musulmanes, dont 55 ont eu lieu avant le 17 octobre, et 22 sans date de décès déterminée. Dans son mémoire de maîtrise, Pierre Brichard, qui a étudié les listes de ce Service, en attribue une trentaine à la répression policière. Le séminariste Grange ne confirme pas la mort des neuf corps couchés à l'entrée du Palais des sports, et Linda Amiri, ayant eu accès aux archives de la Fédération de France du FLN, dément le matraquage des détenus dans la cour de la Préfecture de Police (ce que confirme Montaner).

Une seule noyade, au pont Saint Michel, a fait l'objet d'un constat. Au total, en septembre et octobre 1961, 34 cadavres ont été retirés de la Seine et des canaux, qui ne paraissent pas imputables à la répression de la manifestation. Vidal-Naquet reconnaît que le FLN n'hésitait pas à tuer et à jeter des cadavres dans la Seine.

Le professeur Brunet dénonce dans l'exploitation de cette affaire un mythe forgé pour les besoins d'une cause militante. Admirateur de Mao et de Pol Pot, l'historien du dimanche Einaudi se révèle un hagiographe du FLN, mouvement à visées totalitaires. On pourrait en dire autant d'autres auteurs.

François Dosse observe les moyens employés pour faire croire à des centaines de meurtres :

- jouer sur les dates en ajoutant au 17 octobre les mois d'octobre et novembre,
- prétendre à un grand nettoyage pour faire disparaître les preuves,
- présumer la culpabilité des policiers,
- inventer des légendes d'épouvante de la population.

Un des premiers instruments de cette mythologie macabre est un tract anonyme du 31 octobre attribué à un groupe de policiers républicains, qui rappelle les procédés du parti communiste et de la CGT. On y évoque les cadavres jetés dans la Seine, les pendus du bois de Vincennes et les Algériens arrosés d'essence et brûlés. D'autres bobards citent les fosses communes imputées à la police, les enterrements clandestins par la famille, les corps jetés par avion dans la mer.

Historien de la guerre d'Algérie, vice-président de la Commission française d'histoire militaire, il me semble qu'il faut replacer cette bataille dans la stratégie générale du FLN, qui après avoir perdu les batailles d'Alger et des frontières, et se sentant

humilié par les fraternisations de mai 1958, a décidé le 28 août 1958 de transporter la guerre en territoire français, et ordonné à ses commandos de combattre furieusement l'ennemi.

Cette décision faisait suite à la volonté, proclamée dès 1955, d'exterminer les messalistes, considérés comme des traîtres, en Algérie et en métropole. Ces deux décisions se sont traduites par le massacre en métropole d'au moins 3.957 nord-africains, 150 Européens, 16 militaires et 53 policiers (le Monde du 20 mars 1962), auxquels s'ajoutent 48 harkis. Ces actions terroristes expliquent, sans les excuser, l'exaspération des policiers et les excès auxquels ils se sont livrés.

Quant à la décision de réagir, par une manifestation pacifique, au couvre-feu imposé le 6 octobre par la Préfecture de Police, elle n'a pas été approuvée par toutes les instances du GPRA. Mohamed Harbi écrit dans le Monde du 5 février 1999 : « ce qui a joué dans le déclenchement de la manifestation du 17 octobre, ce sont plutôt des enjeux internes, voire des ambitions personnelles... On était proche de la fin... Ce sont déjà des luttes pour le pouvoir dans l'Algérie indépendante ».

Les arrestations opérées le 17 octobre avaient été précédées d'opérations de démantèlement des groupes armés du FLN en région parisienne. Selon le Service de coordination des Affaires algériennes (rapports des 1er et 4 décembre), 205 armes à feu, 8 bombes, 26 plastics, 106 grenades et obus ont été saisis en deux mois ; 91 responsables de groupes armés ont été arrêtés, 2.545 militants politiques transférés en Algérie. Les liaisons internes ont été rompues et la Fédération de France du FLN a suspendu les attentats. Pour le présent, conclut ce rapport, la bataille de Paris ne tourne pas à l'avantage du FLN.

Si la bataille de Paris n'a jamais imité le terrorisme aveugle de la bataille d'Alger, la « septième wilaya » n'a pas été la moins efficace.

Fonds collectés

Compte tenu du coût très élevé pour l'approvisionnement en armes pour les wilayas en Algérie, la mission importante de la Fédération est de fournir au FLN et à l'ALN des fonds récoltés auprès des travailleurs algériens en France estimés par le ministère français du Travail à 250 000, (le montant de l'apport financier de 1955 à 1962 est de 40 milliards d'anciens francs, 80 % des ressources du GPRA en 1961, selon Ali HAROUN), transférés vers l'extérieur et, à partir de 1961, vers les wilayas d'Algérie par des réseaux spécialisés.

- Liste des impositions (en anciens francs)
 - Ouvriers ou manœuvre : 2 000F/mois,
 - Femme musulmane : 500F/mois,
 - Chauffeur de taxi musulman : 8 000F/mois,
 - Prostituée musulmane ou européenne à souteneur musulman : 5 000F/mois,
 - Commerçant : 10 000F/mois.

5/ VISA SCHENGEN : Les Algériens raffolent toujours autant de la France

Source : <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/08/visa-schengen-les-algeriens-raffolent-toujours-autant-de-la-france/>

Les Algériens sont de plus en plus nombreux à vouloir se rendre en France. En témoigne le nombre de demandes de visas pour ce pays qui prend une envolée spectaculaire, ces dernières années.

Plus de 320.000 demandes ont été traitées par les services de l'ambassade de France en 2013, soit une augmentation de 60% par rapport au nombre de demandes en 2010. Depuis janvier 2014, le nombre de demandes de visas a augmenté de 65%, par rapport à la même période en 2013, cela rien que pour le consulat de France à Alger. C'est ce qu'affirme l'ambassade de France, ce, sur son site internet.

Cette croissance, enregistrée ces dernières années, a contraint les services du consulat de France à se réorganiser "afin d'accueillir toujours plus de demandeurs, dans les meilleures conditions", disent-ils. Et c'est dans ce but qu'ils ont confié la collecte des dossiers pour un opérateur extérieur, en l'occurrence TLSContact. Un opérateur engagé pour accueillir les demandes de visas à Alger depuis 2008, mais également présent à Oran et Annaba depuis l'année dernière.

Un quart des demandes refusé

Au niveau des consulats généraux, les services des visas ont été également renforcés pour le traitement efficace des dossiers. "Afin de lever autant que possible les obstacles à la circulation des personnes, conformément aux souhaits des gouvernements français et algériens, les consulats ont rendu moins complexes les procédures d'obtention de visas", disent-ils encore. Le taux des refus des visas français a fait une chute pour atteindre seulement un quart des demandes formulées. "Plusieurs professions, notamment celles de médecin, d'avocats, d'entrepreneurs ou de journalistes, se sont vu accorder des procédures simplifiées", affirment-ils.

Cette politique s'est reflétée également sur la hausse du nombre des visas de circulation. Des visas valables sur plusieurs années et qui permettent aux algériens de voyager, autant de fois qu'ils le veulent, dans les pays faisant de l'espace Schengen.

6/ La délicate mission des policiers en charge de l'expulsion des étrangers

Un ressortissant algérien est mort jeudi dernier, dans des circonstances à établir, dans le fourgon de police qui l'emmenait à Roissy. Un drame qui met en lumière le difficile travail des policiers, confrontés à des individus parfois très violents.

C'est dorénavant la justice qui devra éclaircir les circonstances dans lesquelles Abdelhak Goradia, 51 ans, un ressortissant algérien est mort par asphyxie alors qu'une escorte policière le conduisait à l'aéroport parisien de Roissy jeudi dernier. Mais ce drame exceptionnel et quelle que soit l'issue de l'enquête, met en lumière, selon les policiers, les difficultés auxquelles ils sont confrontés sur le terrain.

Chargés du transfert des étrangers vers un centre de rétention administrative ou vers l'avion dans le cadre d'une procédure de reconduite à la frontière, ces derniers doivent faire face à des tensions permanentes. «Bon nombre de personnes en situation irrégulière ne veulent pas quitter le sol français et font tout pour empêcher leur départ. Il ne faut pas imaginer que tout se passe facilement», témoigne un policier.

Les mêmes scènes se répètent souvent...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/08/26/01016-20140826ARTFIG00009-la-delicate-mission-des-policiers-en-charge-de-l-expulsion-des-etrangers.php>

7/ Le bijou kabyle entre créativité et déclin

Source : <http://www.courrierinternational.com/article/2014/08/21/le-bijou-kabyle-entre-creativite-et-declin>

La tradition était au rendez-vous de la fête annuelle du bijou organisée pour défendre un métier artisanal menacé.



Un soleil de plomb accable la commune d'Ath Yenni [située dans la wilaya de Tizi Ouzou, en Kabylie]. Malgré la chaleur écrasante, les volontaires sont à pied d'œuvre pour accueillir les visiteurs. Des jeunes gens vêtus de gilets jaunes orientent les automobilistes, d'autres, portant un tee-shirt floqué sur lequel on peut lire "11e édition de la Fête du bijou" [du 6 au 15 août], vendent les tickets et distribuent des plans de la commune.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso